

MERGAL® MITZ
MICROBIOCIDE
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT
Solution

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE :

5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one.....	10,90 %
2-Méthyl-4-isothiazoline-3-one.....	3,80 %

N° D'ENREGISTREMENT 31185
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER

POISON CORROSIF
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu net : 5-1250 kg

Troy Chemical Corporation
One Avenue L
Newark, New Jersey, États-Unis 07105
973-589-2500
Au Canada (téléphone) : 1-905-760-7902

Mergal est une marque de commerce déposée de Troy Corporation.

PRÉCAUTIONS :
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Danger. Corrosif. Cause des dommages sévères aux yeux et des brûlures à la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Peut causer une réaction cutanée allergique. Produit nocif s'il est inhalé. Peut être mortel s'il est avalé ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés immédiatement, laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau, et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser. Jeter le vêtement ou autres matériaux absorbants qui ont été mouillés ou fortement contaminés par ce produit.

Les utilisateurs doivent enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage ou le maintien de l'équipement de protection individuelle. Si de telles instructions ne sont pas disponibles pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale afin de prévenir la contamination.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce matériel est corrosif. Il est possible qu'il soit préférable de ne pas provoquer de vomissements. Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaires.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

MODE D'EMPLOI :

À utiliser seulement pour la fabrication d'un pesticide qui est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.